Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501349-20260126-DELIB260126002-DE

COMMUNE de LES IFFS : 2026 - 01
République Française
Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 janvier 2026

Convocation affichée et envoyée le 19/01/2026

L'an **deux mille vingt-six et le vingt-six janvier** à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LES IFFS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Yves JULLIEN, maire.
En exercice : 10
Présents : M. Jean-Yves JULLIEN, M. BOURSAULT Claude, Mme BUSNEL Evelyne ; Mme FAURE Odile, Mme LEMAIRE Nicole, M. REGNAULT Yann, M. RADENAC Dominique, M. RUFFAULT Raphaël.
Absent : Joseph ATTIMONT
Secrétaire de séance : Odile FAURE

DELIBERATION 26.01.26-002 **Renouvellement de Adhésion d'assistance technique départementale pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif**

La commune possède un réseau de collecte des eaux usées et une station d'épuration de capacité de 130 équivalents - habitants.
Dans le cadre de la réglementation en vigueur, **le Département propose aux collectivités éligibles pour l'année 2026, une convention d'une durée de 3 ans reconduisant les modalités précédentes.**

Sans se substituer aux prérogatives de l'exploitant, **le Département met à disposition contre rémunération forfaitaire (avec maintien du tarif annuel de 0,41 €/habitant DGF, hors analyses) un technicien spécialisé, sur la base prévue en annexe 2 à la convention, apportant un conseil indépendant sur la conduite du système d'assainissement communal (ou des systèmes d'assainissement de son périmètre).** L'objet de la mission est de contribuer au bon fonctionnement des ouvrages en place par des visites régulières : performances épuratoires, évolution éventuelle, optimisation de l'exploitation, respect des prescriptions réglementaires, appui méthodologique.

D'un point de vue opérationnel, le Département a confié par délibération en date du 22 février 2021, la réalisation de la mission d'assistance technique au laboratoire public interdépartemental **«LABOCEA »,** partenaire de 1er rang du Département.

Au regard des articles L.3232-1-1 et R. 3232-1 à R. 3232-1-4 du code général des collectivités territoriales, la collectivité éligible bénéficiera de l'assistance technique départementale, dérogatoire au code des marchés publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
- ***RENOUVELLE*** l'adhésion d'assistance technique départementale pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif et avec le laboratoire public interdépartemental « LABOCEA »,
- ***AUTORISE*** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département d'une durée de 3 ans et à régler le coût de cette assistance technique sur le budget de l'assainissement.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Maire,Jean-Yves JULLIEN,

MAIRIE DE LES IFFS 35630 Ille-et-Vilaine